



Gare aux piles !

Par Stéphanie Bonvin

Déléguée au développement durable

« Le risque d'incendie est élevé lorsque les piles et batteries au lithium-ion se retrouvent dans la collecte du PET. C'est pourquoi il est primordial de toujours retirer et séparer les piles des autres matières de collecte !

Bureau INOBAT

Le bureau INOBAT, sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), assure le prélèvement, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) dont les consommateurs et consommatrices s'acquittent lors de l'achat de piles et d'accumulateurs. Il met à disposition des aides-mémoire, notamment pour les points de collecte existants et le bon usage des accus. **En effet, en Suisse, les piles usagées sont considérées comme des déchets spéciaux ; la loi oblige ainsi chaque consommateur et consommatrice à les ramener au point de vente ou**

à un point de collecte dédié.

Piles

Il est à relever qu'une pile usagée bien triée peut être revalorisée jusqu'à 95% ! Toutefois, les piles sont petites et passent facilement inaperçues. Le bureau INOBAT ne sait pas exactement comment ces dernières atterrissent dans la collecte du PET (il est probable que cela se produise involontairement lorsque les bouteilles en PET et les piles sont collectées dans un même conteneur et retournées au même endroit), mais associées aux bouteilles en PET qui brûlent bien, elles constituent un mélange facilement inflammable.

Les piles se déchargeant continuellement, vous pouvez augmenter leur durée de vie en les stockant dans un endroit à une température comprise entre 0 et 10 degrés, tel que le réfrigérateur. Pour l'utilisation dans un appareil,



utilisez uniquement des piles de même type ; à titre d'exemple, ne mélangez pas les piles au zinc-carbone avec des piles au lithium. Qui plus est, contrairement aux accumulateurs lithium-ion, les piles au lithium ne doivent en aucun cas être rechargées, au risque d'exploser !

Accus lithium-ion

Les accus lithium-ion sont des accumulateurs d'énergie très efficaces et durables, qui peuvent être rechargés un nombre incalculable de fois s'ils sont utilisés correctement. **En fin de vie, les accumulateurs doivent être éliminés de manière appropriée, d'une part pour récupérer les matières valorisables, d'autre part pour protéger l'environnement des métaux lourds.** Les accus lithium-ion ou les appareils avec des accumulateurs fixes ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ; les compacteurs des bennes à ordures peuvent endommager les accus, lesquels peuvent alors s'enflammer.

Les accus de petite taille doivent être déposés dans les points de collecte de piles habituels ; les

accus de vélos électriques sont repris par le revendeur ou les points de collecte communaux ; les accus fixes (téléphone et ordinateur portables, brosse à dents électrique, etc.) ne doivent pas être retirés, l'appareil entier devant être rapporté au revendeur ou à la collecte électronique de la Commune.

Cigarettes électroniques jetables

Les cigarettes électroniques jetables, actuellement très populaires, constituent une nouvelle source de danger. Chaque e-cigarette contient une pile qui doit être collectée séparément et non pas jetée dans la poubelle la plus proche où elle pourrait s'enflammer ; **en effet, les piles sont collectées dans des conteneurs en acier.** »

En cette année où la Confédération nous demande à nouveau de nous tenir prêts pour l'hiver à venir en cas de pénurie énergétique et donc d'avoir à domicile du matériel de suppléance fonctionnant à piles, nous espérons que ces quelques lignes vous auront été utiles et vous souhaitons un beau mois d'août !

Article repris de <https://www.inobat.ch> et du magazine de PET-Recycling Schweiz « PETFLASH, no82 juin 2023 »